

BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil municipal du 27 avril 2026



***LES GRANDES LIGNES
DIRECTRICES ET ACTIONS
PHARES DE CE BUDGET
PRIMITIF 2026***

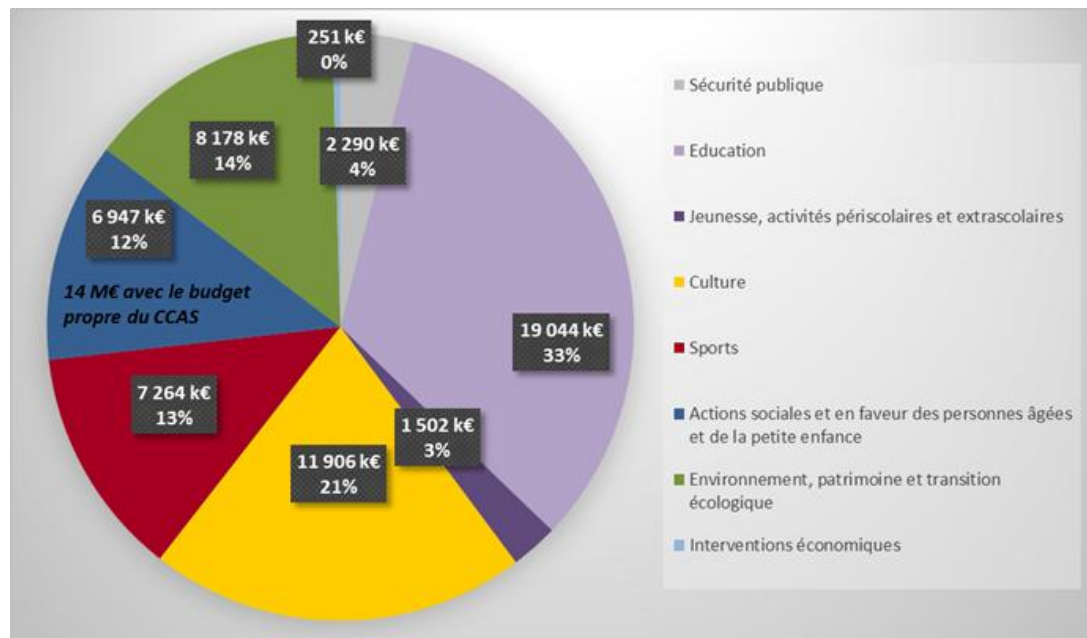
QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026 ?

Pour l'élaboration du budget primitif 2026, la Ville retient les grandes orientations suivantes :

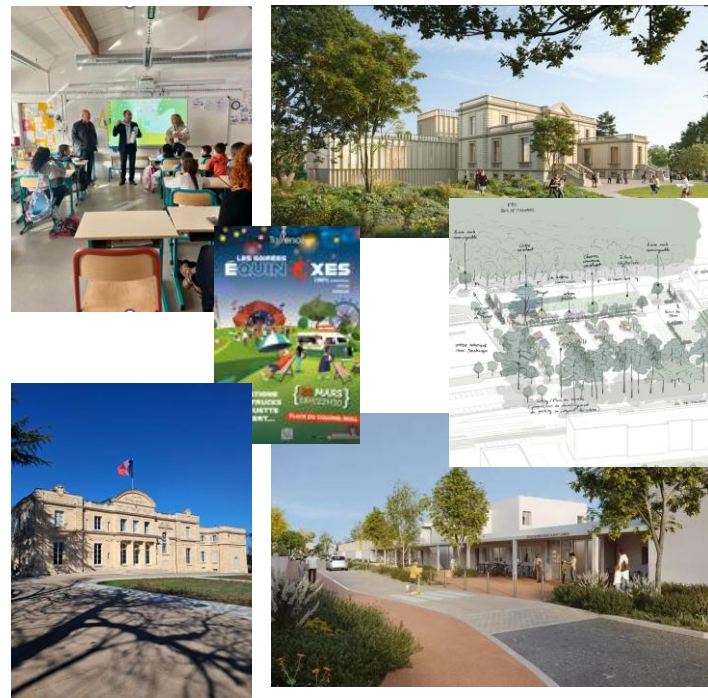
- ✓ Maintenir inchangés les taux d'imposition pour la onzième année consécutive ;
- ✓ Renforcer son soutien financier aux secteurs associatifs et au CCAS ;
- ✓ Poursuivre les efforts de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, afin de préserver un niveau d'épargne suffisant ;
- ✓ Mettre en œuvre son programme d'investissement, tout en restant attentive aux coûts, au calendrier et, le cas échéant, en adaptant certains projets au regard des contraintes financières.

Ces éléments permettent à la Ville de poursuivre son programme d'investissement sans recourir de manière excessive à l'emprunt. L'exercice 2026 sera notamment marqué par **la livraison du Grand Peixotto-Margaut (phase 1), ainsi que par le lancement des travaux de trois opérations structurantes : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.**

En matière de répartition des crédits (hors administration générale), **l'action en faveur des plus jeunes demeure, en 2026, la priorité majeure de la Ville de Talence.** Le fonctionnement, l'entretien et la réhabilitation des équipements scolaires mobilisent ainsi un volume de crédits **particulièrement significatif, de l'ordre de 19 M€ et de plus de 20 M€ si on y ajoute les activités périscolaires et extrascolaires** (fonctionnement et investissement compris).



Hors crédits liés à l'administration générale



Les grands projets du programme d'investissement

Réhabilitation du Château des Arts
et construction d'une nouvelle
école de musique et de danse

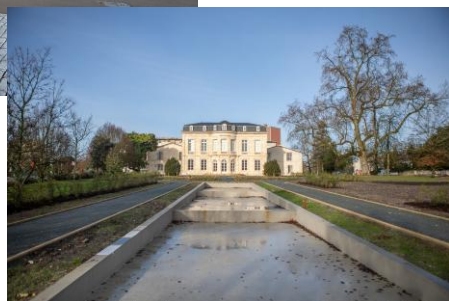


Réaménagement de
places publiques

Réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus



Réalisation du
grand Peixotto-
Margaut



Création d'un
planétarium

Construction
d'une salle de
diffusion



Réaménagement et
végétalisation des cours d'école



Construction de
la nouvelle
cuisine centrale

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2026

Pour la section de fonctionnement

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2026 ?

Dans un contexte encore marqué par de fortes incertitudes, **la Ville de Talence fait le choix, pour la onzième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

Par ailleurs, **tout en renforçant son soutien financier au secteur associatif et au CCAS, ainsi que le niveau de service rendu, l'évolution des dépenses de fonctionnement reste très largement maîtrisée, permettant la progression de 5 % du niveau de l'épargne.**

Au budget primitif 2026, l'évolution des recettes de fonctionnement ralentit à nouveau, mais reste toutefois encore supérieure à celle des dépenses. Le virement à la section d'investissement est ainsi en augmentation (+5 %), pour se consolider à plus de 3 M€.

Des dépenses de fonctionnement dont la croissance ralentit encore en 2026

Au projet de budget primitif 2026, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement ralentit de nouveau (+1,1 %), résultat de :

- ✓ La nouvelle baisse des charges à caractère général (-0,8 %) ;
- ✓ L'augmentation mesurée des charges de personnel (+0,9 %) ;
- ✓ La quasi-stabilité des autres dépenses de la section de fonctionnement (en dehors du chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions).

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Dépenses de fonctionnement	60 738 k€	61 510 k€	1,3%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	10 019 k€	9 935 k€	-0,8%
Chapitre 012 - Charges de personnel	31 711 k€	32 012 k€	0,9%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7 251 k€	7 290 k€	0,5%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 905 k€	7 976 k€	0,9%
Chapitre 66 - Charges financières	706 k€	891 k€	26,3%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	15 k€	11 k€	-27,0%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	72 k€	183 k€	155,1%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	827 k€	1 264 k€	52,8%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	2 233 k€	1 950 k€	-12,7%
soit dépenses réelles de fonctionnement	57 678 k€	58 297 k€	1,1%
soit dépenses imprévues	0 k€	0 k€	so
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	3 060 k€	3 213 k€	5,0%

La Ville de Talence dégage ainsi au BP 2026 un virement à la section d'investissement de 3,2 M€, soit un montant en hausse (+5 %) par rapport à celui de l'année précédente.

Des recettes de fonctionnement dont l'évolution ralentit également

Les recettes de fonctionnement de la Ville de Talence sont très majoritairement composées du produit de la fiscalité directe. Son évolution étant étroitement liée au coefficient de revalorisation des valeurs locatives (et donc à l'inflation), **la dynamique des recettes de fonctionnement avait logiquement ralenti au fil des trois dernières années. Il en est de même entre les budgets primitifs 2025 et 2026** (+1,3 %, contre +1,7 % en 2025, +4,4 % en 2024 et +6,4 % en 2023).

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Recettes de fonctionnement	60 738 k€	61 510 k€	1,3%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	30 k€	130 k€	333,3%
Chapitre 70 - Produits des services	4 846 k€	4 925 k€	1,6%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	45 920 k€	46 420 k€	1,1%
Chapitre 74 - Dotations et participations	8 979 k€	9 037 k€	0,6%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	151 k€	214 k€	41,6%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 k€	0 k€	so
Chapitre 77 - Produits spécifiques	0 k€	0 k€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 k€	0 k€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	811 k€	784 k€	-3,3%
soit recettes réelles de fonctionnement	59 927 k€	60 726 k€	1,3%
soit excédent de fonctionnement reporté	0 k€	0 k€	so
soit recettes d'ordre de fonctionnement	811 k€	784 k€	-3,3%

Pour la section d'investissement

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2026 ?

La Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres sont consolidés, **entend poursuivre son programme d'investissement pour l'aménagement du territoire et l'amélioration de ses infrastructures**. La Ville fait ainsi le choix de présenter **un programme d'investissement de plus de 90 M€ entre 2026 et 2029**.

L'effort engagé ces dernières années en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique sera poursuivi, notamment sur le patrimoine scolaire, tant pour les bâtiments que pour les cours d'écoles. Aux côtés de l'éducation, demeurent également prioritaires des domaines tels que l'environnement, le cadre de vie, la solidarité et le vivre-ensemble.

L'exercice 2026 sera notamment marqué par **la livraison du Grand Peixotto-Margaut (phase 1)**, ainsi que par **le lancement des travaux de trois opérations structurantes : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale**.

Un programme d'investissement ambitieux (plus de 90 M€ sur les 4 prochaines années)

(en milliers d'euros)	2026	2027	2028	2029
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	15 249	8 850	4 575	2 850
Château des Arts	8 000	4 500	1 725	
Grand Peixotto-Margaut	2 000	1 500		
Aménagement et végétalisation des espaces publics	1 928	450	450	450
Chaufferie biomasse	537			
Entretien du patrimoine	1 750	1 750	1 750	1 750
Travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments	500	500	500	500
Rénovation CTM	54			
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	125			
Requalification quartier de Thouars	310	150	150	150
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame	45			
VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES	12 450	12 400	12 750	7 700
Groupe scolaire Lapie	9			
Groupe scolaire Camus	3 000	4 000	3 000	650
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		600		
Groupe scolaire Saint-Exupéry (en complément de Bordeaux Métropole)				250
Groupe scolaire Picasso (en complément de Bordeaux Métropole)				500
Plan cours d'écoles	681	200		
Extension Îlot des enfants	1 480			
Nouvelle cuisine centrale	3 000	3 000	550	
Pôle d'animation Crespy	1 325			
Salle de diffusion	200	1 200	4 500	4 000
Planétarium	700	3 000	3 000	300
Stade nautique Henri Deschamps	111			
Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo	1 562			
Nouvel espace pour la gymnastique	180	400	1 500	2 000
Budget participatif	200		200	
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 685	2 204	2 344	5 634
Acquisition de matériels	720	720	720	720
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	784	824	864	904
Autres projets et dépenses imprévues	2 180	660	760	4 010
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	31 383	23 454	19 669	16 184
dont dépenses affectées à la transition écologique		32 747		

Ce sont près de
33 M€ (plus d'un tiers des crédits)
qui seront
affectés à la
transition
écologique

Au budget primitif 2026, les dépenses d'investissement sont de nouveau en hausse. Hors restes à réaliser (qui seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire au moment de l'adoption du compte financier unique 2025), elles s'élèvent à 31 243 k€ :

	BP 2025	PROJET BP 2026
Dépenses d'investissement	27 726 k€	31 243 k€
dont acquisitions foncières	15 k€	0 k€
dont dépenses d'équipement	23 481 k€	26 929 k€
dont reversements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	811 k€	784 k€
dont remboursement d'emprunt	2 400 k€	2 520 k€
dont remboursement d'emprunt sur ligne de trésorerie	0 k€	0 k€
dont dépôts et cautionnements reçus	5 k€	5 k€
dont autres dépenses réelles d'investissement	0 k€	0 k€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	811 k€	784 k€
dont autres opérations d'ordre	203 k€	220 k€

Les seules dépenses d'équipement s'établiront à 26,9 M€. Ces crédits serviront notamment à poursuivre ou engager les grands projets suivants :

- ✓ La réhabilitation du château des Arts : 8 500 k€ ;
- ✓ La réhabilitation et extension du groupe scolaire Albert Camus : 3 500 k€ ;
- ✓ La construction d'une nouvelle cuisine centrale : 3 500 k€ ;
- ✓ Le Grand Peixotto-Margaut (bâtiments et jardins) : 2 000 k€ ;
- ✓ L'extension de l'îlot des enfants : 1 200 k€ ;
- ✓ La construction d'un planétarium : 1 000 k€ ;
- ✓ La création d'un nouvel espace pour la pratique de la gymnastique : 1 008 k€ ;
- ✓ L'ouverture d'un nouveau pôle d'animation à Crespy : 550 k€ ;
- ✓ Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école : 549 k€ ;
- ✓ La fin de l'aménagement et de la végétalisation de 7 places publiques : 200 k€ ;
- ✓ La construction d'une salle de diffusion : 200 k€.

*Focus sur l'analyse
environnementale des dépenses
inscrites au budget primitif 2026*

Article 191 : évaluation environnementale des dépenses d'investissement

- ✓ La loi de finances pour 2024, dans son article 191, instaure l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de réaliser une évaluation environnementale des budgets exécutés.
- ✓ Cette obligation se matérialise, à compter du vote du compte administratif 2024, par un état annexé s'intitulant « impact du budget pour la transition écologique ». Cet état présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France.

Les 6 axes de la Taxonomie Européenne



1. Atténuation du changement climatique
i.e. la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de GES et l'augmentation du stockage de carbone ;



4. Transition vers une économie circulaire
i.e. la réduction de l'utilisation des ressources, l'amélioration de la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques



2. Adaptation au changement climatique
i.e. la prévention des incidences négatives du climat actuel ou futur sur la population, la nature, les activités ou les biens



5. Prévention et réduction de la pollution
i.e. la prévention, le contrôle et la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement



3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes
i.e. la sauvegarde des ressources en eau par la réduction de leur utilisation et la préservation de leur qualité



6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
i.e. la réduction des facteurs de pression sur la biodiversité et la valorisation des services écosystémiques

Aller plus loin que le cadre réglementaire, en faisant cette analyse dès le vote du budget primitif et en l'étendant à l'intégralité des dépenses (y compris celles de fonctionnement) :

	CFU 2025	BP 2026
Dépenses de fonctionnement	☒	☒ (nouveau pour 2026)
Dépenses d'investissement	☒ (périmètre obligatoire)	☒

- ✓ Les méthodologies utilisées pour réaliser l'évaluation environnementale du budget de la Ville de Talence sont issues des travaux de l'I4CE – Institut de l'Économie pour le Climat (pour l'axe Atténuation) et de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) avec la Direction Générale des Finances Publiques (pour l'axe Biodiversité). Ces méthodologies sont celles mises à disposition des collectivités par la DGCL pour l'évaluation environnementale des budgets.
- ✓ L'application de ces méthodologies, conjuguée au respect des principes qui la guident (parcimonie des moyens, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve), a été confiée à un prestataire spécialisé garantissant l'objectivité de la démarche.

Les résultats de l'évaluation environnementale des dépenses du budget primitif 2026

Axe 1 atténuation

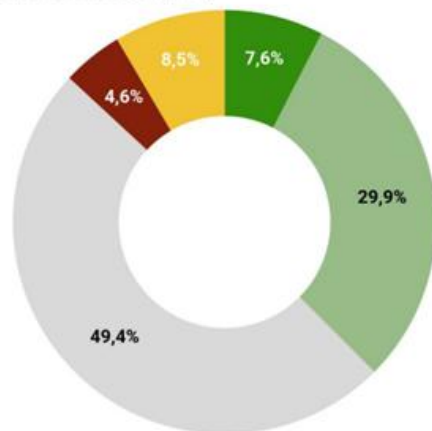
Impacts des dépenses totales du BP 2026

Résultats de l'évaluation environnementale - Axe 1 Atténuation

Atténuation du changement climatique

Part des dépenses du budget (en %)

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Neutre
- Défavorable
- A approfondir



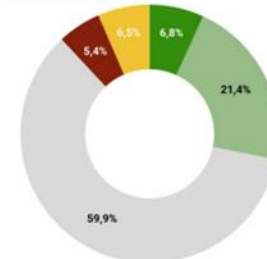
Impacts des dépenses de fonctionnement du BP 2026

Résultats de l'évaluation environnementale - Axe 1 Atténuation

Atténuation du changement climatique

Part des dépenses du budget (en %)

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Neutre
- Défavorable
- A approfondir



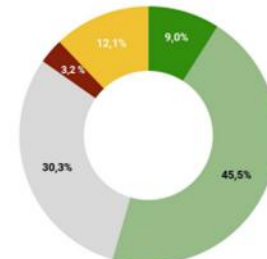
Impacts des dépenses d'investissement du BP 2026

Résultats de l'évaluation environnementale - Axe 1 Atténuation

Atténuation du changement climatique

Part des dépenses du budget (en %)

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Neutre
- Défavorable
- A approfondir



La comparaison de l'évaluation environnementale des dépenses d'investissement entre les BP 2025 et 2026

Comparatif BP 2025 / BP 2026

Résultats de l'évaluation environnementale - Axe 1 Atténuation

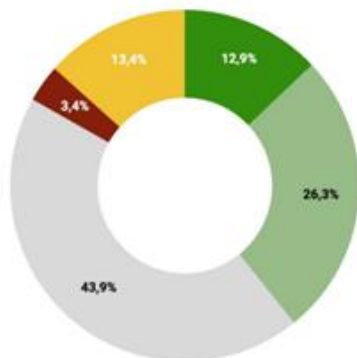
BP 2025

(Investissement)

Impact des investissements du BP 2025 sur l'atténuation du changement climatique

Part des dépenses d'investissement du budget (en %)

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Neutre
- Défavorable
- A approfondir



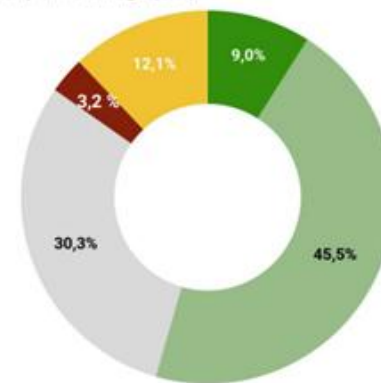
BP 2026

(Investissement)

Atténuation du changement climatique

Part des dépenses du budget (en %)

- Très favorable
- Plutôt favorable
- Neutre
- Défavorable
- A approfondir

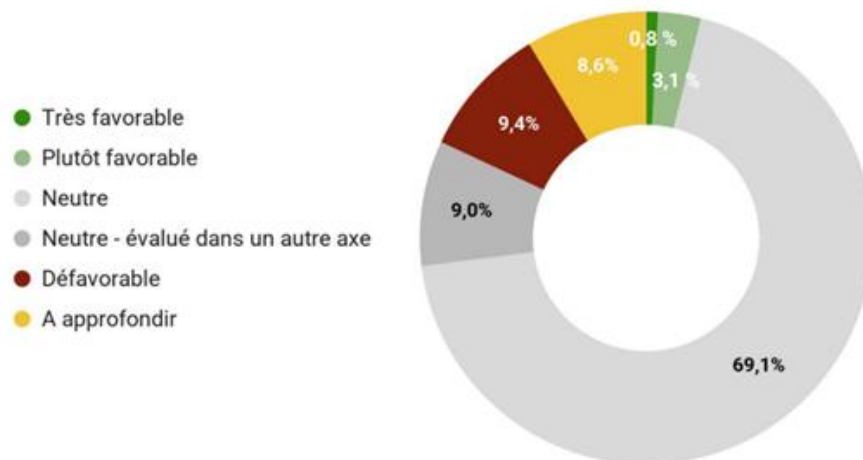


Impacts des dépenses totales du BP 2026

Résultats de l'évaluation environnementale - Axe 6 Biodiversité

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Part des dépenses du budget (en %)



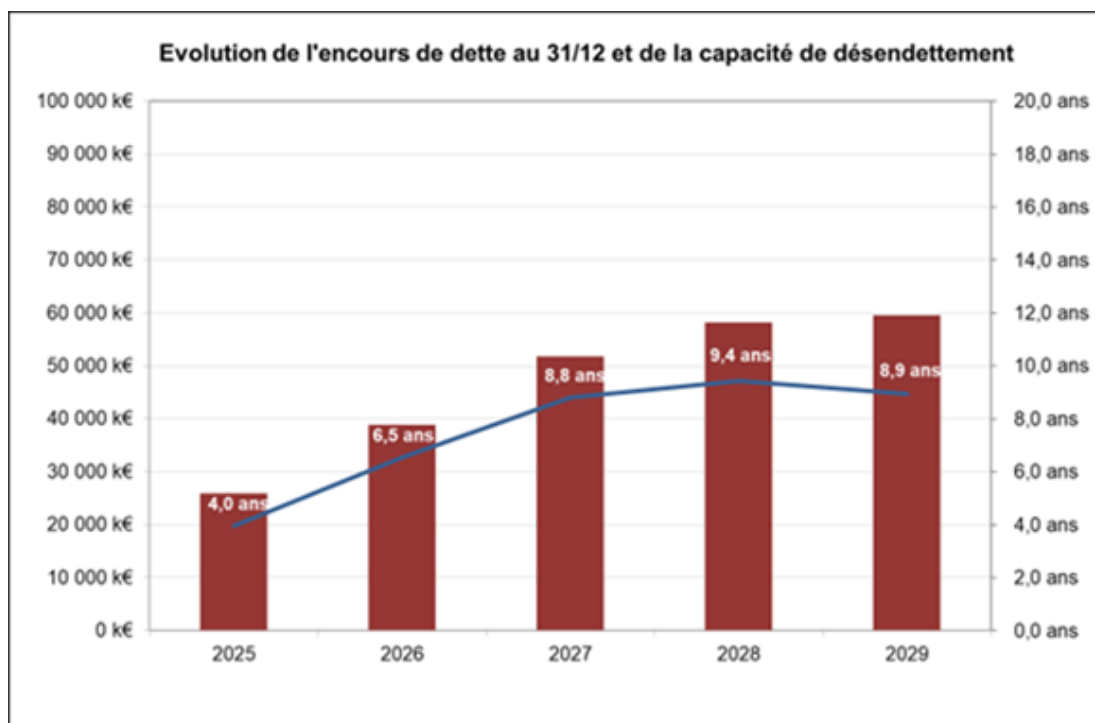
- Les dépenses **contribuant positivement** à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes représentent **3,9 % du BP 2026**.
- **78,1 %** des dépenses **n'ont pas d'impact significatif sur la protection et la restauration de la biodiversité**.
Parmi ces dépenses, **9,0 %** ont été classées comme favorables ou défavorables sur l'axe Atténuation
- **8,6 %** des dépenses ne peuvent être qualifiées à ce stade compte tenu de la maturité des projets ou du **manque d'informations**. L'objectif est de réduire cette part lors de l'évaluation environnementale du CFU 2026.
- Les dépenses dont l'**impact sur la biodiversité est significatif** représentent **9,4 %** des dépenses prévisionnelles.

Pour équilibrer ce budget 2026, la Ville de Talence dispose de ressources propres d'investissement d'un montant total de 4,8 M€ auxquelles il faut ajouter un emprunt de 26,4 M€.

	BP 2025	PROJET BP 2026
Recettes d'investissement	27 726 k€	31 243 k€
dont subventions	655 k€	3 k€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	2 750 k€	1 400 k€
dont produits des cessions d'immobilisation	800 k€	0 k€
dont autres recettes réelles d'investissement	15 k€	0 k€
dont virement de la section de fonctionnement	827 k€	1 264 k€
dont dotation aux amortissements	2 233 k€	1 950 k€
dont autres opérations d'ordre	203 k€	220 k€
dont emprunt d'équilibre	20 244 k€	26 406 k€
dont emprunt sur ligne de trésorerie	0 k€	0 k€

Une capacité de désendettement qui restera inférieure à 10 ans

Le recours à l'emprunt sera donc forcément nécessaire en 2026 et sur les années qui suivent pour financer le programme d'investissement présenté précédemment. Pour autant, comme indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires, **la Ville devrait être en mesure de continuer à afficher des ratios en deçà des seuils d'alerte et notamment une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.**



EN CONCLUSION :

Malgré le contexte économique, grâce à la rigueur et à la responsabilité de sa gestion des années précédentes, la Ville de Talence aborde l'exercice 2026 avec sérénité.

Sans fragiliser ses équilibres financiers et pour la onzième année consécutive **sans augmenter les taux d'imposition, la Ville est en mesure de maintenir un niveau élevé de services publics** et de poursuivre son soutien, en particulier envers les publics les plus vulnérables, l'enfance, la jeunesse et les personnes âgées.

Cette solide situation financière lui permet également de **poursuivre un programme d'investissement ambitieux, sans recourir de manière excessive à l'emprunt**. L'année 2026 sera ainsi marquée par la livraison du Grand Peixotto-Margaut (phase 1), ainsi que par le lancement de trois projets structurants : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.

Le budget primitif 2026 traduit financièrement les actions engagées et les projets portés par la Ville, **dans l'objectif de faire de Talence un territoire toujours plus solidaire et agréable à vivre**.

Les grands équilibres du budget primitif 2026

